



Blocage saisie amendes/ versements assedics

Par **claudio guyot**, le **01/07/2009** à **11:07**

Bonjour, j'ai reçu le mois dernier le 30 mai un avis de saisie sur mon compte. mon compte à l'époque ne disposait que de 0.24 euros; cette somme a été saisie hier soit 1 mois après! j'attends mes assedics d'ici demain dessus, pourrais-je les toucher?

Par **Solaris**, le **02/07/2009** à **23:13**

Bonjour, Cette somme n'a pas été saisie hier mais versée hier car il convient de laisser courir le délai de contestation qui est d'un mois. Vous pourrez touché vos assedic mais en principe. Vous pouvez reprendre à tout moment une saisie sur votre compte bancaire ou sur vos droits assedic.